

**SEANCE PLENIERE DU COMITE CONSULTATIF DE L'OFFICE PUBLIC DE LA
LANGUE BASQUE**

10 décembre 2008

**Liste des documents diffusés aux membres
du Comité consultatif**

I. Programmes d'activités de l'OPLB pour l'année 2009

II. Budget 2009

II.1. L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses, déclinant le document d'orientation selon les différents postes comptables

II.2. Un tableau de synthèse mettant en regard l'exécution prévisible du budget 2008 et le projet de budget 2009.

II.3. Un schéma illustrant le projet de fonctionnement du **fonds de coopération OPLB/CAE pour l'année 2009**

I.
Programme d'activités 2009 OPLB

1. Préparation du renouvellement du GIP

La convention de création du GIP e termine au 31 juillet 2010. L'année 2009 sera consacrée à la préparation du renouvellement du GIP.

- ↪ Réalisation d'une mission d'évaluation par un expert extérieur :
 - Diagnostic/Bilan de l'action menée par l'OPLB au regard de ses missions
 - Préconisations pour l'après 2010

- ↪ Discussions entre les partenaires de l'OPLB pour la préfiguration du GIP à partir d'Août 2010 :
 - Missions
 - Moyen
 - ...

2. L'enseignement

- ↪ Le développement de l'offre d'enseignement

- ↪ La structuration qualitative de l'offre d'enseignement
 - ➔ Le programme d'action relatif au développement de l'offre d'enseignement et à sa structuration qualitative sera établi par le comité de coordination Education Nationale/Cobnseil Général des Pyrénées Atlantiques

- ↪ La base de données enseignement 1er et 2è degrés (établissements, élèves, postes)
 - Actualisation annuelle de la base : données 2008-09
 - Etat des lieux de l'enseignement en langue basque : situation 2008-09 et évolution 2004 ⇔ 2008

- ↳ La production de matériel pédagogique
 - Suivi des programmes éditoriaux en cours
 - Mise en œuvre d'une enquête auprès des écoles : appréciation du matériel à disposition et repérage des besoins non couverts
 - Suivi de la mise en œuvre du programme éditorial 2009
 - Accompagnement des opérateurs spécialisés dans la production de matériel pédagogique
 - Préparation du renouvellement de la convention avec le Centre Ikas
 - Suivi du déménagement Ikas

- ↳ Les projets linguistiques des établissements scolaires
 - Suivi de l'appel à projets 2008-09 et rédaction d'un bilan
 - Définition des orientations et modalités de l'appel à projets 2009-10 (définition du règlement d'intervention et du dossier de demande de subvention)
 - Suivi de la mise en œuvre de l'appel à projets linguistiques des établissements scolaires 2009-10

- ↳ Langue basque et technologies de l'information et communication :
 - Suivi de la démarche Environnement Numérique de Travail (ENT) dans le primaire
 - Réalisation de la localisation de l'ENT ilias pour les collèges
 - Repérage et organisation de l'utilisation d'autres supports numériques visant un accroissement du temps d'exposition des élèves à la langue

3. La coopération avec la Communauté Autonome d'Euskadi

- ↳ Achèvement de l'organisation de l'Appel à Projets 2008 et rédaction du bilan détaillé.

- ↳ Suivi des préparatifs et de la mise en œuvre du programme de coopération défini dans le cadre l'Annexe 2009 :
 - Suivi des actions à mener en partenariat entre le Gouvernement Basque et l'Office Public de la langue Basque (échanges d'informations diverses, préparatifs et partenariats techniques, définition et organisation des dispositifs d'équivalence de certification de langue basque ...),
 - Suivi du conventionnement d'opérateurs identifiés de l'action linguistique,
 - Suivi de la mise en œuvre de l'Appel à Projets action linguistique (dont un volet nouveau de traitement dans le domaine de l'édition).

- ↳ Suivi de la diffusion des résultats de la quatrième enquête sociolinguistique :
 - Diffusion des documents de présentation et synthèse des résultats
 - Participation et organisation de présentation publique

4. Les actions linguistiques menées par les opérateurs publics

- ↳ Partenariat avec les collectivités locales
 - Nouveaux partenariats à concrétiser : Anglet, Nive Adour, Pays d'Hasparren
 - Participation aux Comités de Pilotage locaux
 - Animation du réseau des techniciens de la langue
 - Les projets d'action linguistiques
 - La formation linguistique des agents
 - Coordination des plans
 - Démarches vis-à-vis du CNFPT

- ↳ La petite enfance
 - Signature de la convention de partenariat pour l'officialisation du dispositif avec les partenaires publics et installation du comité d'attribution des labels
 - Accompagnement des porteurs de projet souhaitant entrer dans une démarche de labellisation (Saint Pée, Pôle Petite enfance de Soule...)
 - Réflexion avec le conseil général sur le possibilité de collaboration en terme matériel pédagogique, animation, communication du dispositif...
 - Formation initiale des professionnelles de la petite enfance
 - ...

- ↳ Le dispositif de certification linguistique
 - Définition des modalités de fonctionnement du dispositif
 - Convention cadre avec l'(es) Université(s) (+ annexe 2009)
 - Définition du certificat de niveau C1 par le Comité de Préfiguration
 - Création et mise en route du Comité Scientifique
 - Organisation, réalisation et bilan des premières épreuves de niveau C1 (juin et octobre)
 - Définition des certificats de niveaux B1 et B2 (octobre/décembre)

- ↳ L'édition
 - Rédaction et application du règlement d'intervention en matière d'édition en langue basque, dans le cadre de l'appel à projet action linguistique
 - Définition du dispositif de diffusion pour l'édition en langue basque (partenariat Elkar – conseil technique ARPEL)
 - Mise à disposition des éditeurs basques d'une table au Salon de Paris, en partenariat avec l'ICB et l'ARPEL
 - Dans le cadre du partenariat, collaboration avec les Communautés de Communes de Basse Navarre pour l'organisation d'un prix de littérature jeunesse

- ↳ Le projet de recherche Norantz porté par le Centre de Recherches IKER (sept 2008 - août 2011)
 - Accompagnement du porteur de projets pour la recherche des financements complémentaires années 2 et 3
 - Suivi de la mise en œuvre du projet

- ↳ La convention avec Euskaltzaindia
 - Préparation de l'avenant 2009 à la convention
 - Suivi et finalisation du projet de rectification de la graphie des toponymes de langue basque figurant sur les cartes au 1 : 25 000 de l'IGN

5. Les actions linguistiques menées directement par l'OPLB

- ↳ La réception de la chaîne ETB1
 - Suivi de l'étude préalable à l'élaboration d'un schéma directeur pour la réception d'ETB1 (achèvement prévu fin 2008 ou début 2009)
 - Elaboration du schéma directeur et présentation au CA
 - Début de mise en œuvre selon orientations retenues : chantier permanent

- ↳ La réception de la chaîne ETB3 (nouvelle chaîne bascophone enfance & jeunesse d'EiTB)
 - Accompagnement d'ETB dans les démarches pour diffusion sur le BAB via Numericable et communication
 - Accompagnement d'ETB dans la recherche de solutions complémentaires de diffusion pour ETB3 (en lien ou pas avec la diffusion d'ETB1)

- ↳ La plateforme internet
 - Ouverture et mise en ligne du portail internet
 - Définition et mise en place de la procédure d'actualisation
 - Mise en ligne progressive des différents modules et outils : base terminologique, toponymique, enrichissement des potentialités extranet en lien avec réseau techniciens de la langue, structuration d'une base de données en ligne...

- ↳ Les actions relatives à la qualité de la langue
 - Projet de dictionnaire Basque/Français :
 - Etude et mise en œuvre des prérequis techniques : environnement informatique de travail, lexique source, corpus de textes...
 - Démarrage des travaux de traduction
 - Mise en place d'un dispositif de validation linguistique
 - Dans l'attente, traitement des demandes : traductions, signalétique, toponymie

- ↳ L'aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs
 - Herria : Bilan
 - AEK :
 - Euskal Irratiak
 - Ohakoa
 - Seaska : travail d'analyse et de recueil d'informations visant à produire pour les présidents des ikastola, un outil de travail facilitant leur action, au niveau de la gestion de la structure et des contacts développés avec les collectivités

- ↳ La campagne de promotion des médias bascophones
 - Première partie : Clôture et bilan
 - 2è partie : Réalisation de la campagne publique

- ↳ La promotion de l'offre éditoriale en langue basque destinée aux 0-5ans
 - Bilan et réflexion pour la suite

- ↳ L'utilisation du basque dans la vie sociale
 - La Poste : relance et poursuite du diagnostic
 - Lyonnaise des eaux : poursuite du diagnostic
 - STAB : relance et poursuite
 - Euskal Xerriak, Surf Rider, Swing Home, Aviron Bayonnais : clôturer

I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009

L'adoption en décembre 2006, du Projet de Politique Linguistique a marqué une étape décisive dans la structuration d'une politique publique en faveur de la langue basque.

Ce document dote désormais l'OPLB, d'un cadre de référence pluriannuel qui fixe les orientations pour chacun des 12 chapitres retenus et précise les axes de travail à développer.

Ce Projet Cadre permet dans le même temps la construction de partenariats avec les opérateurs publics et privés qui souhaitent également s'associer à la mise en œuvre de cette politique publique.

2008 a constitué l'année 2 de cette mise en œuvre et de la nouvelle organisation budgétaire définie en décembre 2006.

Celle-ci vise à articuler de manière complémentaire et cohérente les initiatives prises par les opérateurs publics et privés et définit pour ce faire six chapitres budgétaires.

1. Les projets développées par l'Office Public (- 40 000 € // 2008)

Elles correspondent à toutes les opérations du Projet de Politique linguistique qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Office.

Ces activités génèrent un certain nombre de dépenses. Par exemple :

- Recours à des prestataires pour la réalisation d'études
- Recours à des prestataires pour la réalisation de sondages ou d'enquêtes
- Dépenses diverses liées à des campagnes de communication ou de sensibilisation (achats d'encarts, édition de documents, défraiement d'intervenants, frais de colloques...)
- Achats de matériels ou d'équipements
- Défraiement d'experts, édition de lexiques...

- Dépenses liées aux partenariats établis avec des opérateurs s'engageant dans une démarche de plus grande valorisation de la langue basque (organismes publics, grandes entreprises...)

Pour permettre la réalisation de ces projets directement portés par l'OPLB, dans le cadre de son programme d'activité 2009, il est identifié un budget de **80 000 €** qui se répartit entre les différents postes comptables suivants :

❖ Honoraires :	25 000
❖ Prestations diverses :	25 000
❖ Annonces, insertions :	10 000
❖ Publications diverses :	10 000
❖ Frais de déplacements :	5 000
❖ Missions réceptions :	5 000

La diminution du budget (-40 000 € // 2008) relatif aux projets directement développés par l'Office Public s'explique par le non renouvellement en 2009 d'opérations telles que l'enquête sociolinguistique, le guide de l'édition en langue basque 0-5ans et la campagne Médias bascophones¹.

2. Les projets développés par les collectivités locales et autres opérateurs publics (+ 20 000 € // 2008)

La proposition que l'Office Public a formulé aux collectivités locales de 1^{er} niveau, visant à structurer une politique publique cohérente à l'échelle des différents bassins de vie, a suscité une forte adhésion.

A la fin de l'année 2008, 6 conventions ont déjà été finalisées et 6 techniciens de la langue sont opérationnels sur le terrain pour mener à bien les missions dévolues à ce réseau, sous la responsabilité directe des collectivités concernées et en partenariat étroit avec l'Office Public. Dans ce cadre, depuis juin 2008 la ville de Biarritz a mis en place un Bureau de la langue basque composé d'un Directeur et d'un agent.

La stimulation et l'accompagnement des communes volontaires pour promouvoir l'usage du basque dans la vie municipale est l'objectif central de ce dispositif. Complémentairement aux opérations menées sous maîtrise d'ouvrage de l'OPLB pour l'ensemble du Pays Basque, ces initiatives locales

¹ Remarque : la campagne « grand public » Médias bascophones, budgétisé en 2008 se déroulera en 2009.

font l'objet de partenariats technique et financier avec l'Office Public, examinés au cas par cas. Elles peuvent porter sur des plans de formations linguistiques des personnels des collectivités, des mesures d'accompagnement à un processus de labellisation de crèche halte-garderie, opérations ponctuelles de valorisation de la langue basque ou tout autre action visant à développer l'usage de la langue dans la sphère publique.

Le partenariat établi avec le SISCIB concernant la maintenance des réémetteurs ETB est également activé dans ce cadre.

Compte tenu du nombre croissant de projets présentés et pour se donner la possibilité d'accompagner un certain nombre de projets portés par les collectivités locales ou d'autres opérateurs publics, l'OPLB identifie une enveloppe budgétaire de **140 000 €** (+20 000 €//2008).

Les demandes de cofinancement sont examinées au cas par cas par le Conseil d'Administration.

La réalisation de ces projets locaux contribue à faire vivre le projet de politique linguistique au plus près du terrain, en associant les élus, dans le respect de la diversité des situations géographiques.

3. Les projets développés par les opérateurs associatifs et autres opérateurs privés (+40 000 // 2008)

Les associations ou les opérateurs privés portent et développent des actions linguistiques structurant dans de nombreux domaines.

La politique publique, cherche à consolider et à accompagner cette initiative associative, dans un souci de complémentarité et de cohérence avec les orientations fixées par les pouvoirs publics.

3.1. Fonds de coopération OPLB/CAE (+ 40 000 € // 2008)

Dans la continuité du dispositif initié en 2007, le partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi sera renouvelé et permettra la mise en place d'un fonds de 1 380 000 € géré par l'Office Public. Le fonds sera alimenté à hauteur de 920 000 € par l'OPLB et 460 000 € par la CAE.

Pour 2009, il est proposé de distinguer d'une part, les opérateurs majeurs² de l'action linguistique privée et d'autre part l'appel à projets linguistiques ponctuels ouvert à tous :

- Actions linguistiques menées/ porteurs identifiés : 970 000 €
- Appel à projets ponctuels : 410 000 €

Les modalités de mise en œuvre de l'affectation du fonds de coopération seront précisées dans l'annexe 2009 de la convention de partenariat avec la CAE.

3.2. Euskaltzaindia

Comme convenu dans la convention que l'OPLB et Euskaltzaindia ont signé en 2008, l'aide financière attribuée à l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia fera l'objet en 2009 d'une annexe financière. L'OPLB affectera 140 000 € à Euskaltzaindia pour son programme d'activité 2009.

4. Les projets relatifs à la protection de matériel pédagogique (-40 000 € // 2008)

Depuis le démarrage de la Convention Spécifique Pays Basque, l'effort mené en faveur de la production de matériel pédagogique en langue basque a été constant :

- ❖ 7 programmes éditoriaux ont été validés pour un coût total de 1 023 140 €
 - 59 outils pédagogiques ont déjà vu le jour grâce à ces programmes
 - 16 manuels
 - 2 brochures de 4 volets
 - 18 cahiers d'activité pour élèves
 - 5 séries d'affiches ou panneaux muraux
 - 14 ouvrages de littérature jeunesse
 - 4 CD, mallettes...

Parmi ces outils pédagogiques 9 ont été réédités (1 manuel, 5 cahiers d'activités, 3 ouvrages de littérature jeunesse).

² Euskal Haziak, Biga Bai, Ikas Bi, Seaska, Euskal Irratiak, Uda Leku, Bertsularien Lagunak, AEK

- 7 autres sont en préparation
 - 1 manuel
 - 3 cahiers d'activités pour élèves
 - 1 ouvrage de littérature jeunesse
 - 1 séries d'affiches, malette
 - 1 CD

L'année 2009 sera mise à profit pour lancer un nouveau programme éditorial dans le respect des procédures définies par le CA du 30 mai 2006 (l'achèvement des programmes éditoriaux déjà engagés sera considéré prioritaire). Le volume de production de matériel pédagogique en 2009 sera le même que les années précédentes. Cependant, nous réduisons le budget affecté (-40 000 €) compte tenu d'annulation de crédit des années précédentes sur des projets non réalisés.

Pour le centre pédagogique Ikas, qui a vu ses moyens consolidés et pérennisés de par la mission de service public qu'il exerce dans le domaine de la protection pédagogique, une convention formalise l'engagement de l'office public et du Rectorat pour une période de 4 années (2006/2009). La participation financière de l'OPLB au fonctionnement du Centre pédagogique Ikas sera fixée au vu de ladite convention et après examen du programme d'activités 2009 et des comptes détaillés 2008.

Comme la convention arrivera à échéance à la fin de l'année 2009, la préparation de sa reconduction nécessitera de procéder à une évaluation précise du dispositif en cours et de la situation financière d'Ikas via un audit.

Au total, une enveloppe de 260 000 € est prévue pour l'ensemble de ce programme de production de matériel pédagogique.

5. Les projets linguistiques développés par les établissements scolaires (+ 20 000 € // 2008)

Les équipes de direction et enseignantes des établissements scolaires qui dispensent un enseignement en basque, initient régulièrement des projets d'école visant une utilisation du basque en dehors du cadre strictement scolaire : échanges avec d'autres écoles, ateliers culturels d'expression basque, animations diverses...

Dans un contexte sociolinguistique où la grande majorité des élèves scolarisés dans les filières bilingues sont issus de familles non bascophones, ce type de projets contribuent largement à consolider les filières d'enseignement du basque car ils ont pour effet de socialiser l'utilisation de la langue au-delà du temps scolaire, de susciter la pratique de la langue au sein des établissements

scolaires, en dehors des cours et encouragent par la même la motivation des élèves, des familles et des enseignants.

L'appel à projets réservé aux associations et opérateurs privés n'étant pas ouvert aux demandes émanant des établissements scolaires, il a été décidé en 2008 de mettre en place un fonds d'aide aux projets linguistiques porté par les établissements scolaires.

Cet appel à projets ayant rencontré un vif succès en 2008, il est proposé de porter le fonds dédié à 60 000 € (+20 000 €/2008)

Les établissements seront informés en fin d'année scolaire 2008-2009, les dossiers seront examinés et traités en début de l'année scolaire 2009-2010 (début octobre) et les projets se dérouleront au cours de l'année 2009-2010.

L'examen par le Conseil d'Administration est précédé d'un Comité technique d'instruction composé des autorités académiques et de l'OPLB.

Les critères principaux de choix portent sur la dimension linguistique du projet et son caractère complémentaire vis-à-vis du processus d'apprentissage scolaire de la langue.

6. Le fonctionnement de la structure

Les cinq chapitres budgétaires précédents hébergent l'ensemble des frais externes directement affectés aux projets correspondants ainsi que les aides financières versées aux opérateurs.

Mais la réalisation de ces projets génère également un certain nombre de frais de structure correspondants au temps passé par l'équipe permanente de l'OPLB et aux dépenses courantes de fonctionnement qui y sont liées.

L'activité de l'équipe permanente concerne principalement les domaines suivants :

- Organisation de l'appel à projets réservé aux opérateurs privés et suivi administratif et financier des projets soutenus
- Mise en œuvre et suivi de tous les projets portés en maîtrise d'ouvrage par l'OPLB
- Animation et suivi de l'ensemble des activités développés dans le domaine de l'enseignement
- Animation du réseau des techniciens de la langue et accompagnement technique des projets menés par les collectivités

- ➔ Organisation de l'appel à projets réservé à l'édition de matériel pédagogique et suivi administratif et financier des programmes éditoriaux et du centre pédagogique Ikas.
- ➔ Animation technique du partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi
- ➔ Préparation des réunions du Conseil d'Administration et mise en œuvre des décisions qui y sont prises

L'année 2009 sera caractérisée par la création d'un poste d'assistante de direction. L'augmentation progressive des activités de l'équipe permanente de l'OPLB liée à la mise en œuvre progressive du projet de Politique Linguistique adopté en décembre 2006 et la nécessité de mieux structurer les différents chantiers engagés amènent l'office à créer un poste de secrétariat. L'équipe sera ainsi constituée :

- 1 Directeur
- 6 Chargés de missions
- 1 assistante de direction

Le budget fonctionnement de la structure **détaillé dans L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)** s'élève à 466 000 €.

II. BUDGET ADDITIONNEL 2009 : Poursuite du projet de dictionnaire Français Basque

L'OPLB s'est engagé dans la réalisation d'un dictionnaire de référence français/basque qui sera mis en ligne sur Internet sur la base d'un accès libre, permanent et gratuit pour tous ses futurs utilisateurs. La visée dominante est de mettre à la disposition de la communauté des locuteurs bascophones un fonds lexical adopté, utile notamment à la gestion des usages les plus socialisés de la langue contemporaine.

Cette opération complexe et ambitieuse s'étalera sur trois ans (2009, 2010 et 2011).

A l'instar du budget additionnel 2008 obtenu sur ce projet auprès du Conseil Général et Régional, l'OPLB sollicite à nouveau en 2009 un budget additionnel d'un **montant total de 107 500 €** pour permettre la poursuite de ce projet :

- Conseil Régional Aquitaine	50 000 €
- Conseil Général des Pyrénées Atlantiques	50 000 €
- SISCB	7 500 €

107 500 €

II.1. ETAT PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES

Selon nomenclature M9 relative à la comptabilité des GIP

	Projets maîtrise d'ouvrage OPLB	Aides Collectivités locales et opérateurs publics	Fonds associations et opérateurs privés	Matériel pédagogique	Aides aux projets linguistiques des établissements scolaires	Fonctionnement de la structure	TOTAL	EPRD
DEPENSES								
60-ACHATS DIVERS						7 000	7 000	
6063-ACHATS PETIT EQUIPEMENT						1 000	1 000	
6064-ACHATS ADMINISTRATIFS						6 000	6 000	
							0	
61-CHARGES EXTERNES						31 000	31 000	
612200-CREDIT-BAIL MOBILIER						2 600	2 600	
613100-LOCATION IMMOBILIER						10 000	10 000	
615600-CONTRAT DE MAINTENANCE						15 000	15 000	
616000-PRIME D'ASSURANCES						1 900	1 900	
618100-DOCUMENTATION						1 000	1 000	
618500- LOCATION DE SALLES						500	500	
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 000					63 000	143 000	
622200-HONORAIRES	25 000					9 000	34 000	
622800-PRESTATIONS DIVERSES	25 000					7 000	32 000	
623100-ANNONCES,INSERTIONS	10 000					5 000	15 000	
623800-PUBLICATIONS,COMMUNICATIONS DIVERSES	10 000					10 000	20 000	
625100-FRAIS DE DEPLACEMENTS	5 000					12 000	17 000	
625700-MISSIONS- RECEPTIONS	5 000					4 000	9 000	
626100-POSTE TELEPHONE INTERNET						13 000	13 000	
628200-FORMATION CONTINUE						3 000	3 000	
64 - CHARGES DE PERSONNEL						355 000	355 000	
65-SUBVENTIONS ET AIDES DIRECTES		140 000	1 520 000	260 000	60 000		1 980 000	
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						10 000	10 000	
681100-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						10 000	10 000	
DEPENSES TOTALES	80 000	140 000	1 520 000	260 000	60 000	466 000	2 526 000	

RECETTES

74-PARTENAIRES DE L'OFFICE PUBLIC	2 506 000
741100-ETAT	620 000
- Ministère de l'Education Nationale	206 667
- Ministère de la Culture	206 667
- FNADT	206 666
744000-CONSEIL REGIONAL	620 000
744100-CONSEIL GENERAL	620 000
744200-SYNDICAT INTER. DE SOUTIEN A LA CULTURE BASQUE	186 000
748000-CONSEIL DES ELUS	20 000
748100-GOUVERNEMENT BASQUE	460 000

BUDGET DE L'OFFICE PUBLIC

II.2.
**TABLEAU DE SYNTHÈSE PRÉPARATION
BUDGET 2009**

II. Budget de fonctionnement

RESSOURCES

Ce budget est élaboré sur la base :

- des ressources propres à l'OPLB 2 066 000 €
 - ÉTAT 620 000 €
 - RÉGION AQUITAINE 620 000 €
 - CONSEIL GÉNÉRAL DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES 620 000 €
 - SISCB 186 000 €
 - CONSEIL DES ELUS PAYS BASQUE 20 000 €
- de la contribution de la Communauté Autonome d'Euskadi
pour le fond de coopération 460 000 €

2 526 000 €

DÉPENSES

	Budget 2008	Budget 2009
Projets linguistiques sous maîtrise d'ouvrage OPLB	120 000 €	80 000 €
Aides aux collectivités publiques et opérateurs publics	120 000 €	140 000 €
→ Maintenance émetteurs ETB	40 000 €	
→ Projets Collectivités locales (réseau technicien)	60 000 €	
→ Autres projets publics	20 000 €	
Fonds d'aide aux associations et opérateurs privés financés par le fonds de coopération OPLB/CAE	1 340 000 €	1 380 000 €
→ Opérateurs identifiés inscrits dans le cadre du projet de politique linguistique de l'OPLB et du plan de revitalisation de la langue basque par le Gouvernement Basque (Euskal Haziak, Biga Bai, Ikas Bi, Seaska, Euskal Irratiak, Uda Leku, Bertsularien Laqunak, AEK)	930 214 €	970 000 €
→ Appel à projets linguistiques ponctuels	409 786 €	410 000 €
Euskaltzaindia	140 000 €	140 000 €
Matériel Pédagogique (Projets éditoriaux et fonctionnement Ikas)	300 000 €	260 000 €
Fonds d'aide aux projets linguistiques des établissements scolaires	40 000 €	60 000 €
Fonctionnement de la structure	466 000 €	466 000 €
	2 526 000 €	2 526 000 €

III. BUDGET ADDITIONNEL 2009

- **Projet dictionnaire Français/Basque**

- Conseil Régional Aquitaine 50 000 €
- Conseil Général des Pyrénées Atlantiques 50 000 €
- SISCB 7 500 €

107 500 €

II.3.
Illustration de la proposition de coopération 2009
entre l'Office Public de la Langue Basque
et le Gouvernement Basque

Illustration de la proposition de coopération 2009 entre l'OPLB et le GB
(sur la base des financements engagés en 2008 et/ou prévisibles pour 2009)

